

LABEL ÉTHIQUE SPORTIVE

Valoriser l'éthique sportive des clubs et réduire les matches non disputés

Interclubs provinciaux du Hainaut • 2026-2027

1. Le principe

50 % des amendes liées au dispositif alimentent un fonds qui revient aux clubs qui obtiennent le label, sous forme de bons d'achat de matériel Tibhar au prix catalogue. Le projet associe prévention, transparence, reconnaissance et récompense.

2. Pourquoi ce projet ?

Le nombre de rencontres ou de matches non disputés reste trop important en interclubs, principalement au Hainaut où 30% des matches ne sont pas joués. Les forfaits et W.O. pénalisent les adversaires, réduisent l'intérêt sportif des divisions et peuvent conduire à des séries déséquilibrées.

Le CP Hainaut a déjà renforcé l'encadrement des forfaits via la règle portant le même nom et prévoit une adaptation des amendes. Le Label Éthique Sportive complète cette approche par un levier positif : une partie des sanctions est réinvestie au bénéfice des clubs qui obtiennent le label.

- Réduire durablement les forfaits et W.O.
- Récompenser les clubs qui jouent un maximum de matches effectivement disputés.
- Appliquer une méthode identique aux petits et grands clubs.
- Rendre le résultat visible après chaque journée dans CPH Admin.
- Créer une reconnaissance sportive, et pas uniquement une sanction financière.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

3. Clubs et compétitions concernés

Tous les clubs sont participants d'office. Le calcul regroupe l'ensemble de leurs équipes provinciales Messieurs, Dames et Vétérans. Aucune candidature n'est nécessaire.

4. Indicateur retenu

L'indicateur est le pourcentage de matchs individuels effectivement disputés. Cette approche évite une pondération artificielle selon la taille du club : le nombre d'incidents est toujours rapporté au volume sportif réel du club.

Référence

Une équipe = 22 journées × 16 matchs individuels = 352 matchs théoriques sur une saison complète.

Formule finale : (matchs théoriques – matchs non disputés) ÷ matchs théoriques × 100.

Situation	Impact	Traitement
Forfait simple	16 matchs non disputés	Intégré au pourcentage
W.O. entier	4 matchs non disputés	Intégré au pourcentage
W.O. partiel	Nombre réel de matchs non disputés	Intégré au pourcentage
Forfait général	Règle éliminatoire	Club inéligible au label

5. Paliers proposés

Palier	Matchs disputés	Matchs non disputés	Statut
Label éthique- PLATINUM	95 % ou plus	5 % ou moins	Excellence
Label éthique	90 % à moins de 95 %	Plus de 5 % à 10 %	Très bon niveau
—	Moins de 90 %	Plus de 10 %	Non labellisé

Règle absolue : un club qui déclare un forfait général au cours de la saison ne peut pas obtenir le label, même si son pourcentage de matchs disputés reste supérieur à 95 %.

6. Fonds et récompenses

Le fonds annuel représente 50 % des amendes effectivement perçues dans le cadre des amendes interclubs. Les récompenses sont attribuées en bons d'achat de matériel Tibhar, au prix catalogue.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Clé de répartition proposée

Chaque équipe d'un club label éthique PLATINUM vaut 2 unités ; chaque équipe d'un club label éthique vaut 1 unité. La part théorique d'un club correspond au fonds multiplié par ses unités, divisé par le total des unités de tous les clubs éligibles. Le niveau atteint et le nombre d'équipes sont donc pris en compte.

- Plafond proposé PLATINUM : 750 € maximum par club.
- Plafond proposé ÉTHIQUE : 400 € maximum par club.
- Si aucun club n'atteint un palier, aucune récompense n'est attribuée au titre de ce palier.
- Lorsqu'un plafond est atteint, le reliquat reste au CP.
- Les plafonds et la clé financière sont à valider avant l'adoption définitive.

En complément, chaque club labellisé reçoit un diplôme de qualité destiné à être affiché dans ses locaux. Les clubs labellisés peuvent également être valorisés sur les supports de communication provinciaux.

7. Exemples chiffrés

Ces cas sont volontairement contrastés. Les W.O. partiels sont exprimés directement en nombre de matchs individuels non disputés.

Des exemples sur des cas de la saison passée doivent être ajoutés, ce qui permettra d'ajuster le baromètre si nécessaire.

8. Suivi dans CPH Admin

Le classement est actualisé automatiquement après chaque journée. Pendant la saison, le calcul doit utiliser uniquement les journées arrivées à échéance ; le calcul final porte sur les 22 journées (en retirant les bye).

- Nombre d'équipes prises en compte.
- Nombre de matchs théoriques à la date du calcul.
- Nombre de matchs non disputés.
- Pourcentage de matchs disputés.
- Palier provisoire.
- Statut d'éligibilité et présence éventuelle d'un forfait général.

9. Première saison et évolution

Le dispositif entre en vigueur dès la saison 2026-2027. Cette première saison doit permettre de confronter les seuils et les règles aux données réelles. Le Comité provincial peut adapter le dispositif lorsqu'une situation

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



non prévue, une anomalie ou un effet contraire à l'objectif est constaté. Toute adaptation doit être motivée, communiquée aux clubs et appliquée de manière uniforme aux situations comparables.

10. Projet de règlement

Article 1 – Objet

Le Label Éthique Sportive du Hainaut valorise les clubs qui contribuent à l'éthique sportive des interclubs provinciaux en limitant les matchs non disputés pour cause de forfait ou de W.O.

Article 2 – Participation

Tous les clubs ayant au minimum 4 équipes participant aux interclubs provinciaux Messieurs, Dames et/ou Vétérans sont intégrés automatiquement au dispositif.

Article 3 – Calcul

Le taux de matchs disputés est calculé en divisant le nombre de matchs effectivement disputés par le nombre de matchs théoriquement programmés, puis en multipliant le résultat par 100. Un forfait simple représente 16 matchs non disputés ; un W.O. entier représente 4 matchs ; un W.O. partiel correspond au nombre réel de matchs non disputés.

Article 4 – Forfait général

Tout club ayant déclaré un forfait général au cours de la saison est inéligible au label pour la saison concernée.

Article 5 – Paliers

Le palier PLATINUM est attribué à partir de 95 % de matchs disputés. Le palier 4de base est attribué à partir de 90 % et en dessous de 95 %. En dessous de 90 %, aucun label n'est attribué.

Article 6 – Suivi

Le taux et le palier provisoire sont actualisés dans CPH Admin après chaque journée. Le calcul intermédiaire tient compte des seules journées arrivées à échéance.

Article 7 – Fonds

Cinquante pour cent des amendes effectivement perçues et visées par le dispositif alimentent le fonds annuel de récompense.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Article 8 – Récompenses

Les récompenses financières sont octroyées sous forme de bons d'achat de matériel Tibhar au prix catalogue. La répartition tient compte du palier atteint et du nombre d'équipes engagées. Des plafonds par club peuvent être fixés par le CP.

Article 9 – Reconnaissance

Chaque club labellisé reçoit une reconnaissance officielle, notamment sous la forme d'un diplôme de qualité.

Article 10 – Adaptation

Pour la saison 2026-2027, le CP peut adapter les modalités du dispositif si l'expérience de terrain le justifie. Toute modification est motivée, communiquée et appliquée uniformément aux situations comparables.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

